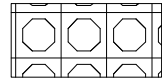
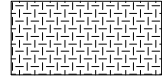


LEGENDE

- ● ● ● Limite communale
- — — Limite de zone
- — — Courbes de niveau
-  Espace boisé classé à protéger, à conserver ou à créer au titre de l'article L.130-1 du Code de l'Urbanisme
- ★ ★ ★ ★ Haie ou alignement d'arbres à protéger au titre de l'article L. 123-1-5(III-2°) du Code de l'Urbanisme
-  Bâtiment dont le changement de destination est autorisé au titre de l'article L.123-1-5(II-6°) du Code de l'Urbanisme
-  Partie visible sur un autre plan
- A** Zone agricole
- N** Zone naturelle ou forestière
- N_h** Secteur naturel à dominante humide
- N_n** Secteur naturel à protéger en raison du site Natura 2000 et de la ZNIEFF de type 1

URBA-SERVICES
CABINET DE CONSEILS EN URBANISME

83, rue de Tilloy - BP 401 - 60004 BEAUVAIS CEDEX
Téléphone : 03.44.45.17.57
Fax : 03.44.45.04.25

Commune de
HERCHIES

**PLAN LOCAL
D' URBANISME**

APPROBATION
Vu pour être annexé à la
délibération en date du :
08 DEC. 2015

5b

REGLEMENT GRAPHIQUE
PLAN DE DECOUPAGE EN ZONES "Territoire communal"

Echelle : 1/5000e



● ● ● ●

Limite communale

— — — —

Limite de zone

~~~~~

Courbes de niveau

□ □ □ □

Espace boisé classé à protéger, à conserver ou à créer au titre de l'article L.130-1 du Code de l'Urbanisme

★ ★ ★ ★

Parc arboré à protéger au titre de l'article L.123-1-5(III-2°) du Code de l'Urbanisme

▨ ▨ ▨ ▨

Emplacement réservé au titre de l'article L.123-1-5(V) du Code de l'Urbanisme (voir document n°5d)

★ ★ ★ ★

Haie ou alignement d'arbres à protéger au titre de l'article L.123-1-5(III-2°) du Code de l'Urbanisme

○ ○ ○ ○

Plantations à réaliser au titre de l'article R.123-9(13°) du Code de l'Urbanisme

⦿ ⦿ ⦿ ⦿

Tronçon de voie sur lequel tout nouvel accès "automobile" est interdit

■ ■ ■ ■

Immeuble protégé au titre de l'article L.123-1-5(III-2°) du Code de l'Urbanisme

◆ ◆ ◆ ◆

Mur à protéger au titre de l'article L.123-1-5(III-2°) du Code de l'Urbanisme

▲ ▲ ▲

Section de rue soumise à des dispositions particulières d'implantation

▤ ▤ ▤ ▤

Secteur soumis à des Orientations d'Aménagement et de Programmation (voir document n°4)

▨ ▨ ▨ ▨

Partie visible sur un autre plan

UA

Zone urbaine ancienne

UA<sub>i</sub>

Secteur urbain ancien couvert par un PPRI

UB

Zone urbaine mixte

UD

Zone urbaine pavillonnaire

UD<sub>i</sub>

Secteur urbain pavillonnaire couvert par un PPRI

UE<sub>i</sub>

Zone urbaine à vocation économique couverte par un PPRI

1 AU<sub>h</sub>

Zone à urbaniser à vocation d'habitat

A

Zone agricole

N

Zone naturelle ou forestière

N<sub>h</sub>

Secteur naturel à dominante humide

N<sub>L</sub>

Secteur naturel à vocation de loisirs

N<sub>n</sub>

Secteur naturel à protéger en raison du site Natura 2000 et de la ZNIEFF de type 1

VOIR PLAN 5b

VOIR PLAN 5b

URBA-SERVICES

CABINET DE CONSEILS EN URBANISME

83, rue de Tilloy - BP 401 - 60004 BEAUVAIS CEDEX

Téléphone : 03.44.45.17.57

Fax : 03.44.45.04.25

Commune de

HERCHIES

PLAN LOCAL

D' URBANISME

APPROBATION

Vu pour être annexé à la

délégation en date du :

08 DEC. 2015

5c

REGLEMENT GRAPHIQUE

PLAN DE DECOUPAGE EN ZONES "Village et

hameau de Plouy Louvet"

Echelle : 1/2000e